

Alors que les réformes universitaires s'enchaînent depuis une vingtaine d'années (LRU, PIA, loi Fioraso), nous souhaitons nous intéresser à une réforme qui touche les universités, mais qui n'a pas été pensée uniquement et directement pour elles. En effet, la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) est un décret élaboré à partir de la loi organique relative aux lois des finances qui modifie les modalités de présentation, de construction et d'exécution du budget pour l'État et ses opérateurs, au rang desquels on trouve les universités. Imposée à ces dernières à partir du 1er janvier 2016, cette réforme ne peut être étudiée de manière isolée, sans prise en compte des transformations densément étudiées des établissements. Réciproquement, la compréhension de l'évolution des universités serait biaisée sans l'analyse de ces politiques publiques qui affectent davantage les fonctions support, et non les deux principales activités des établissements, à savoir la formation et la recherche. Plus encore, si les recherches déjà publiées sur les universités s'intéressent pour la plupart aux enseignants-chercheurs ou aux étudiants, l'analyse de la GBCP est pour nous l'occasion de placer la focale sur une catégorie d'acteurs moins étudiés, souvent laissés dans l'ombre : les personnels administratifs.

Notre recherche s'appuie sur deux sources principales. La principale nous est fournie par les entretiens menés, au niveau national, avec les acteurs impliqués dans la conception de la réforme et dans l'accompagnement des établissements dans la mise en place de celle-ci, et au niveau des établissements, avec les personnels des services support financiers et les gestionnaires des composantes de formation et de recherche. La seconde source est celle des documents qui composent notre corpus : supports de formation, organigrammes, rapports, procédures.

Deux enseignements seront développés. Tout d'abord, dans le processus de déploiement de la GBCP dans les universités, nous avons identifié des acteurs récurrents, issus des établissements et de l'AMUE, travaillant régulièrement ensemble, et co-construisant ainsi les modalités de mise en place des transformations. Ensuite, la GBCP entraîne une complexification des processus financiers, et une montée en puissance de la fonction finance au sein des universités, qui se traduit par des attentes plus grandes auprès des personnels impliqués dans cette dimension, et notamment une spécialisation.